

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 14

Date de la convocation : 24/08/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil-vingt-six et le deux septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Henri CAZALETs, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Marc PEZIER, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, François PIERAGNOLO, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Anne FAIMALI, Olivier LE CUNF, Marjorie CHOPIN

Excusés : Serge CORRE

Secrétaire : Henri CAZALETs

Mr Serge CORRE donne procuration à Mme Françoise HIVERT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : APPEL A PROJET EUROPEEN

Délibération n° 09-09-2026

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entité Horizon Europe est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période allant de 2021 à 2027. Un des appels à projets en cours dans la thématique "Culture, Creativity and Inclusive Society 2026" concerne l'intelligence artistique, comme suit :

"Artistic intelligence" : harnessing the power of the arts to address complex challenges, enhance soft skills and boost innovation and competitiveness (HORIZON-CL2-2026-01-HERITAGE-01).

- durée : 3 ans
- date de soumission : 23 septembre 2026

Un des partenaires du consortium mené par l'IMT Lucca (Italie) qui répondra à cet appel à projets a proposé à la mairie de NAVARRENX de participer en tant que "third parties" pour l'accueil de résidences d'artistes, l'accueil de séances de travail des "focus group" et la mobilisation d'acteurs locaux sur le sujet de travail retenu (rassemblements liés aux systèmes alimentaires).

Le mode de financement (100 % lump sum) n'exigera aucune avance de trésorerie de la part de la mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants moins 1 abstention, autorise Mme le Maire à :

- demander un PIC (numéro d'enregistrement) auprès de la Commission Européenne
- rejoindre le consortium porté par l'IMT Lucca en tant que third party"

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE

